

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité enviro	onnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/08/2019	09/08/2019	8789
Demande de renouvellement de l'autorisat	1. Intitulé du projet ion de prélèvement N°2010-189-	-6 du 8 juillet 2010 des eaux issues du forage de Saint
Julien de Terrefort à Madaillan, destinées à	la consommation humaine.	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage o	ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Syndicat Départemental d'Add	luction d'Eau Potable et d'Assaini. du lot-et-Garonne
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LE LANNIC Geneviève	
RCS / SIRET 2 5 4 7 0 2 4	9 1 0 0 0 1 3 For	rme juridique Etablissement public syndicat mixte
Joigne	z à votre demande l'annexe	e obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea o	dimensionnement correspondar	
170)	(Préciser les éventuelles rubriqu Le forage de Saint Julien de Terre souterraines destinées à la conso permanentes de répartition quar	au regard des seuils et critères de la catégorie ues issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) efort à Madaillan est un dispositif de captage des eaux ommation humaine en zone où des mesures ntitative ont été instituées. A cet égard, le Syndicat e prélever les eaux dans le milieu naturel au titre de la ure loi sur l'eau.
	4. Caractéristiques générales o	du projet
Doivent être annexées au présent formule		
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		sanque on au formolaire
	vellement de l'autorisation de pré	élèvement d'eau par le biais du forage de Saint Julien r un débit horaire maximal de 172 m3/h.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
Le syndicat EAU 47 souhaite continuer à prélever les eaux issues de ce forage selon les quantités définis dans l'arrêté printial, soit	oréfectoral
Débit maximal = 172 m3/h Volume journalier maximal = 4 200m3 Volume annuel maximal = 1 250 000 m3	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
Sans objet.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Le projet ne prévoit aucune modification des conditions d'exploitation actuelles.	
	SALE MOVE TO SALE OF SALES

La décision de l'autorité environneme Le projet est soumis à autorisation en ap la nomenclature : "Ouvrages, installation permanentes de répartition quantitative à l'exception des prélèvements faisant l'o - capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (Compte tenu que la demande de renouv d'instruction consiste en un dépôt de la deservices, information au CODERST	ellement d'autorisation n'entraîne pas de mo demande en préfecture (papier et numérique pjet et superficie globale de l'opération - préceurs caractéristiques	de de l'environnement - rubrique 1.3.1.0 de l'environnement - rubrique 1.3.1.0 de l'eau dans une zone où des mesures (notamment au titre de l'article L. 211-2) débit affecté prévu par l'article L. 214-9 dification substantiel, la procédure e), phase d'instruction avec consultation des
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 0	0°37'36"E. Lat.44°16'22"N
Mamounet Bas		
47360 MADAILLAN		_°'"_ Lat°'"_ °' _"_ Lat°'"_
Joi	gnez à votre demande les annexes n°	2 à 6
 4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre prindiquez à quelle date il a été autorité. 	ojet et	nt? Oui Non X alvation Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La commune de « Madaillan » est comprise dans un Territoire à Risque important d'Inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		l'arrêté préfectoral n° 95-0887 du 09 mai 1995 fixe l'ensemble du département du Lot et Garonne en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	×		Le projet concerne le prélèvement dans le forage de la station de production d'eau potable de Madaillan qui dispose d'un périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	Le forage est situé à environ 3 km du château de Madaillan, inscrit en tant que monument naturel sous surveillance. Les ruines du château sont inscrits ou classés comme historique sur la commune.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Prélèvement d'eau par le biais du forage qui prélève dans la nappe du Jurassique Supérieur, équipé d'une pompe de débit maximal autorisée 172 Engendre-t-il des Volume moyen journalier prélevé en 2018 : 2164 m3/jour prélèvements Volume annuel prélevé en 2018: 789 846 m3/an X d'eau? Si oui, dans quel Baisse du niveau de la nappe de 1.05 m/an en moyenne de 1985 à 2019. milieu? Baisse du niveau de la nappe de 1,05 m/an en moyenne de 1985 à 2019. Profondeur en m en 1985 = 55 m Impliquera-t-il des Profondeur en m en 2019 = 91 m drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune de Madaillan est concernée par les risques naturelles suivant : inondation, sécheresse, glissements de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux de lavage des filtres à sable de la station de production d'eau potable de Madaillan sont dirigées vers un fossé qui rejoint plus loin le ruisseau de Bourbon.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
		22723477010000	
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décri		-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne le prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine dans la nappe du Jurassique Supérieur en conserv ant les quantités initialement définies dans l'arrêté d'autorisation initiale.

On constate une baissedu niveau de la nappe d'environ 1,05 m en moyenne par an au droit du forage de 1985 à 2019 mais des mesures d'économies d'eau sont mises en œuvre par le syndicat afin de préserver la ressource, à savoir:

Sectorisation des réseaux,

Recherches de fuites de nuit,

Programme ambitieux de renouvellement des canalisations du Syndicat à hauteur de 1 million d'euros par an.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une autorisation environnementale pour les raisons suivantes:

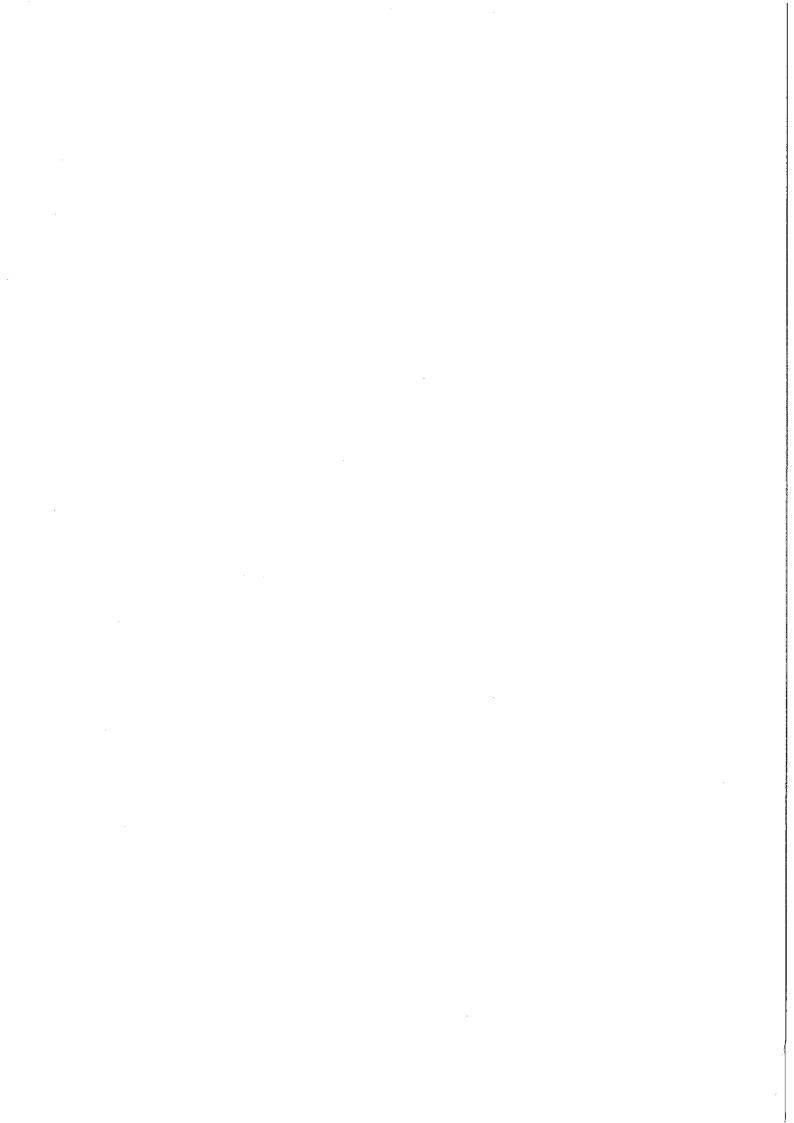
- pas de travaux, ni de modification d'équipements/ouvrages
- Les débits d'exploitation demandés dans le projet correspondent aux besoins en eaux destinées à la consommation humaine actuels et futurs et restent inchangés par rapport à l'arrêté d'autorisation initiale.
- -impact sanitaire inexistant. L'impact environnemental concerne uniquement la baisse du niveau de la nappe d'environ 1,05 m en moyenne par an depuis 1985 mais des mesures d'économies d'eau sont mises en œuvre par le syndicat pour réduire cet impact.

8. Annexes

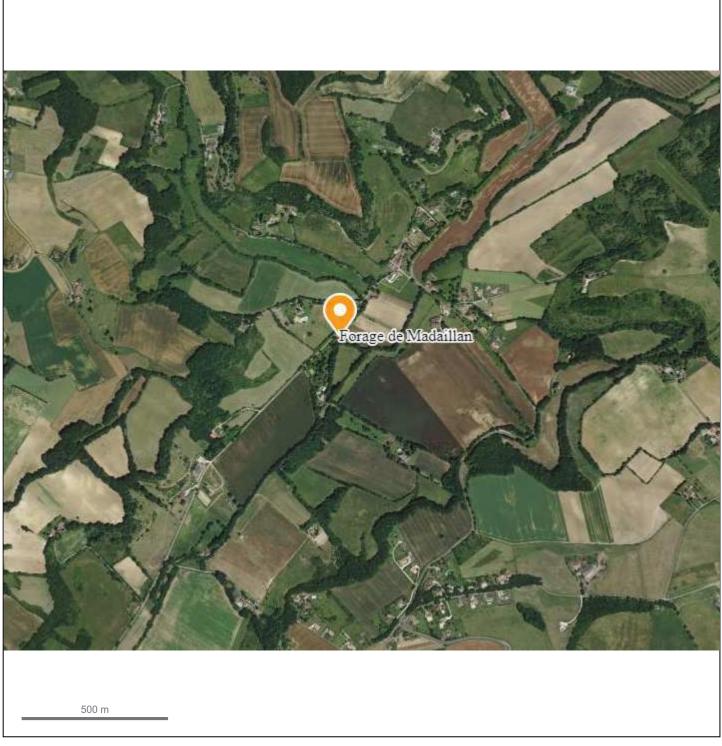
8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet
	9. Engagement et signature
e certifie s	9. Engagement et signature sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
e certifie s Fait à	Agen Agen Agen Agen Agen Agen
	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X





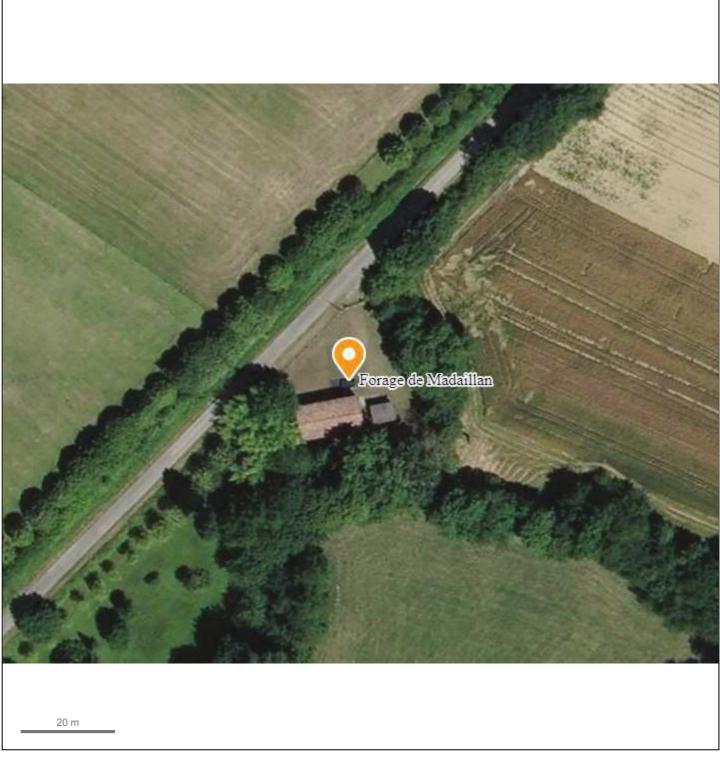


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 37′ 41″ E Latitude : 44° 16′ 21″ N

Photo de l'environnement lointain



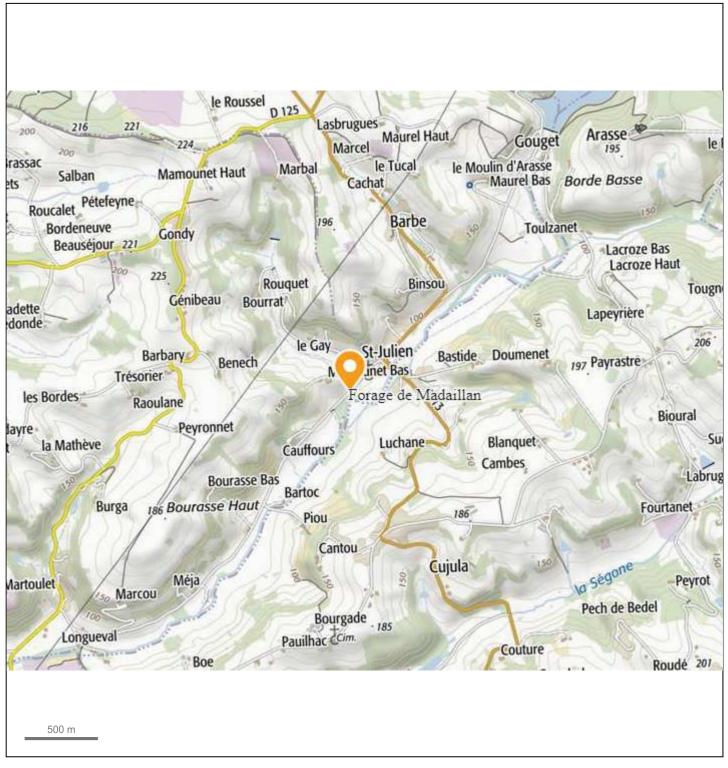


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 37′ 37″ E Latitude : 44° 16′ 23″ N

Photo de l'environnement proche



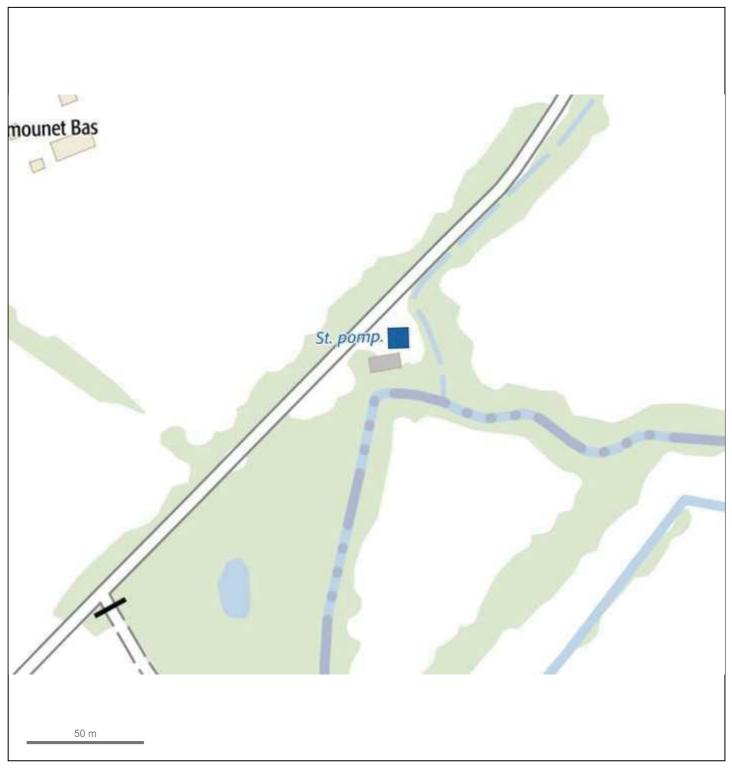


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 37′ 42″ E Latitude : 44° 16′ 26″ N

Plan de situation au 1/34 110





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 37′ 37″ E Latitude : 44° 16′ 23″ N

Plan des abords